

Médico-social : un appel à projets pour l'organisation de séjours de vacances



© 2024 Les Echos Publishing

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) lance un [appel à projets](#) destiné à soutenir les associations dans l'organisation de séjours de vacances pour des personnes en perte d'autonomie et leurs aidants.

Peuvent répondre à cet appel toutes les associations qui accompagnent des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées vieillissantes, des personnes gravement malades atteintes d'une affection de longue durée dite « ALD 30 » (accident vasculaire cérébral invalidant, insuffisance cardiaque grave, hépatite B ou C, VIH, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, etc.) ainsi que des aidants.

Exemples : sont concernés, par exemple, les Ehpad, les hôpitaux, les plateformes d'accompagnement et de répit, les centres d'accueil de jour et les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Les associations peuvent financer 60 % maximum des coûts logistiques de leurs projets (hors salaires et autres frais de structure), dans la limite de 330 € par bénéficiaire et de 200 € par accompagnant. Ce montant pouvant être majoré pour tenir compte de situations exceptionnelles.

En pratique : les associations peuvent déposer leur demande tout au long de l'année 2024 via le [compte Espace action sociale de l'ANCV](#).

© 2024 Les Echos Publishing